

conviction qu'il était possible d'y cultiver la fève soya et leur détermination de s'y livrer.

L'hon. M. DUNNING: Comme aliment peut-être, mais non pas comme baie.

Le très hon. M. BENNETT: Le ministre veut-il dire que la fève ne mûrirait pas?

L'hon. M. DUNNING: Je crois que non.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'exprime aucun avis sur ce point. Il y a vingt-cinq à trente ans, je me souviens, on affirmait qu'il était impossible de cultiver le maïs dans le Dakota-Nord. Or, j'ai vu la zone du maïs s'étendre sans cesse vers le nord. On a amélioré la semence et acclimaté le maïs à cette région. Je suis sûr que l'on pourrait cultiver la fève soya avec succès dans la péninsule de Niagara. Les preuves que l'on m'a fournies m'en ont convaincu. On en est encore dans le domaine de l'expérimentation, mais une fois que la possibilité de croissance du grain dans notre climat septentrional est constatée, qu'il s'agisse de blé ou de tout autre produit agricole, la qualité en est généralement excellente. J'avais espéré que nous trouverions une occasion de remplacer des produits qui venaient mal ou ne se vendaient pas avantageusement par un produit d'une si large utilisation et présentant de si grandes possibilités. Mais l'admission en franchise de la fève soya supprime tout avantage que nous aurions pu en retirer et assurera un avantage correspondant à nos amis du sud.

L'hon. M. DUNNING: Comme mon très honorable ami, j'ai une haute opinion de la fève soya. Je ne crois pas exagérer en affirmant qu'elle est le plus remarquable des produits du sol. Je signalerai toutefois que le vaste nombre de produits qu'elle peut servir à fabriquer, mis en regard de sa très faible maturation au Canada, nous porte à comparer les avantages de la possibilité d'en assurer un jour une culture suffisante avec celles de mettre à la disposition du peuple canadien un produit non seulement utilisable comme fourrage, mais applicable à la centaine d'autres fins auxquelles la fève soya peut servir, afin d'assurer au Canada les avantages qui pourront résulter de l'utilisation de ses sous-produits. Après tant d'années d'expérimentation, on n'en a cultivé que 10,000 acres au Canada l'an dernier.

Le très hon. M. BENNETT: Les expériences ne remontent qu'à quelques années.

L'hon. M. DUNNING: A au moins vingt ans, je me souviens.

Le très hon. M. BENNETT: On n'en était qu'à en parler il y a vingt ans.

[Le très hon. M. Bennett.]

L'hon. M. DUNNING: Nous nous sommes livrés à des expériences sur notre ferme expérimentale, à Ottawa, il y a vingt ans.

Le très hon. M. BENNETT: En 1916.

L'hon. M. DUNNING: Mon très honorable ami se rappelle peut-être que la guerre mondiale a attiré l'attention sur la fève soya vers 1916, et qu'au Canada on en a développé plusieurs des dérivés à la suite de travaux de recherches soutenus que l'on avait exécutés en vue de se procurer des matières premières.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

L'hon. M. DUNNING: Et en dépit de cette occasion et de la valeur du produit, nous n'avons pu atteindre l'an dernier, dans tout le Canada, qu'une culture de 10,000 acres, dont 5,000 pour fourrage seulement, et non pas pour la fève mûre parce qu'il avait été impossible de la faire mûrir. D'autre part, les éleveurs de bestiaux ont besoin du produit de la fève soya et peuvent l'utiliser avantageusement dans le développement des produits secondaires de la ferme. Ses applications sont tellement nombreuses qu'à tout prendre nous estimons qu'il vaut mieux la mettre à la disposition des Canadiens et compter sur le génie des cultivateurs et horticulteurs du Canada pour en développer une variété robuste propre à la production commerciale sur nos fermes canadiennes, et nous pourrions aborder cette question quand elle se présentera. Rien ne me plaira plus que de me trouver en face de cette question à la suite de la production de la fève soya sur les fermes canadiennes dans les conditions et les quantités voulues.

M. ROSS (Moose-Jaw): Pourquoi développer l'industrie par des moyens artificiels?

L'hon. M. DUNNING: Je ne me propose pas de la développer artificiellement. Je désire que toute la publicité donnée à mes remarques serve à encourager le peuple et les cultivateurs canadiens à étudier cette plante si remarquable et, si mes paroles peuvent exercer quelque influence, à stimuler chez nos cultivateurs les expériences et les recherches touchant la culture de la fève soya. Mais je ne crois pas qu'en ce moment l'avantage soit bien clairement du côté de ceux qui utilisent ce produit, tenant compte du fait qu'il ne peut être cultivé au Canada. Les Etats-Unis eux-mêmes ne produisent qu'une faible partie de la quantité de fèves soya dont ils ont besoin, en dépit du fait que la région favorable à cette culture dans ce pays est beaucoup plus vaste que celle où l'on peut le cultiver au Canada.

M. MacNICOL: Les fèves soya entrent-elles en franchise aux Etats-Unis?